

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 FEVRIER 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35  
Nb. de représentés : 8  
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 31/1450 :**

Mon Repos la Vallée - Demande de délibération du Conseil Communautaire de la CIVIS pour céder les emprises cadastrées section CS n°1632 - n°1649 - n°1650 à la SPL Grand Sud

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Willy TAN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphane DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur Jean Paul BRET), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), BELLON Stéphane (par Monsieur Olivier NARIA), ARAYE Hélène (par Madame Marie Claire GUIEN), RIVIERE Christelle (par Madame Marie Claude PALIOD).

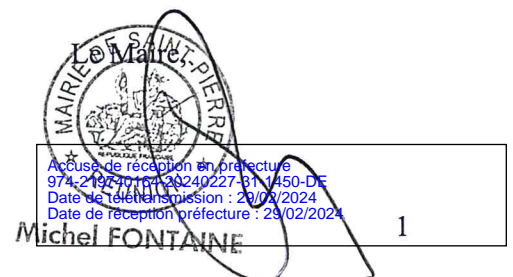
**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DAMOUR Kichena, VON-PINE Bernard, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 01 mars 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 21 février 2024.



Accuse de réception en préfecture  
974-219270 rpa 20240227-31-1450-DE  
Date de télétransmission : 29/02/2024  
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°31/1450 : Mon Repos la Vallée - Demande de délibération du Conseil Communautaire de la CIVIS pour céder les emprises cadastrées section CS n°1632 - n°1649 - n°1650 à la SPL Grand Sud.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la loi n°2015-991 du 07/08/15 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) relative à la compétence de la communauté d'agglomération en matière des zones d'activité économique (ZAE).

- VU la convention de concession d'aménagement passée entre la CIVIS et la SPL Grand Sud en date du 16/01/2020 transmise en Sous-Préfecture le 16/01/2020 – Réalisation de la ZI n°4.

Cette convention, en ses articles notamment, 2 (partie 1) et 7 (partie 2) et suivants, prévoit que l'aménageur procède aux acquisitions nécessaires

- VU la Délibération du 05/09/2023 affaire n°28/1237 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la cession à la SPL Grand Sud (Société publique locale) identifiée au SIREN sous le numéro 533699278 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Pierre et dont le siège social est au 13 Chemin Bureaux Pierrefonds (97410), le foncier ci-dessous désigné, moyennant le prix de 4 366 000 € HT soit 40,25 € le m<sup>2</sup> HT pour le zonage AU indicé (en référence à l'avis de France Domaines du 20/06/2023 réf. DS12082003), montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive. A ce montant, s'ajoutera la TVA en cas d'assujettissement, avec une modalité de paiement comptant.

- VU la délibération n°230918\_32 du Conseil Communautaire de la CIVIS en date du 18/09/2023 : approbation par la CIVIS de l'acquisition par la SPL Grand Sud des parcelles cadastrées section CS n°246p – n°247p – n°248p – n°1245p – n°1240p – n°1247p – n°1236p – n°1235p d'une superficie de 108 470 m<sup>2</sup> sises sur la Commune de Saint-Pierre

- VU le DMPC numérique réquisition de division (affaire 5675-104) en date du 04/10/2023, établi par le cabinet Atlas Géo Conseil (géomètre à Saint-Pierre).

- VU l'avis de France Domaines en date du 18/12/2023 réf. DS 14902160 – OSE 2023-97416-86163.

Le Maire informe l'Assemblée que suite à la mise à jour du plan parcellaire, il convient de poursuivre la cession à la SPL Grand Sud des emprises complémentaires aux conditions financières ci-dessous, sous réserve de l'autorisation du Conseil Communautaire de la CIVIS.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **DE SOLLICITER une délibération du Conseil Communautaire de la CIVIS autorisant la Commune de Saint-Pierre à céder le foncier ci-dessous désigné à la SPL Grand Sud :**

Réf. Cadastres	Superficie apparente	Zonage PLU en vigueur	Destination	Situation
CS 1632 (ex CS n°1235 partie)	607 m <sup>2</sup>	AU41	Phase 3ter (ZAE)	Grevés de passage de réseaux au bénéfice d'EDF (convention signée entre la Commune de Saint-Pierre et EDF le 13/06/2022)
CS 1649 (ex CS n°1261 partie)	323 m <sup>2</sup>	AU41		
CS 1650 (ex CS n°1276 partie)	109 m <sup>2</sup>	AU41		
<b>Total .....</b>	<b>1039 m<sup>2</sup> (*)</b>			

(\*) à définir par mesurage

**A noter que ces fonciers sont concernés par un volume de matériaux de type pouzzolane inscrit au schéma départemental des carrières (zone EC 16-04). Ce gisement devra au préalable à tout aménagement, faire l'objet d'extraction et d'exploitation.**

- **prix de vente : moyennant le prix de 8 312 € HT, montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive. A ce montant, s'ajoutera la TVA en cas d'assujettissement**

- **modalité de paiement : Paiement comptant**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240227-31-1450-DE  
Date de télétransmission : 29/02/2024  
Date de réception préfecture : 29/02/2024

- En ce qui concerne le tréfonds : La valorisation du tréfonds sera affectée au bilan de l'opération d'aménagement de la ZI n°4, opération d'intérêt général. A ce titre, le concessionnaire en l'espèce, la SPL Grand Sud sera tenue de transmettre annuellement à la municipalité le CRAC attestant de la valorisation de l'extraction dédiée au profit de l'opération d'aménagement.

- DE L'AUTORISER, à signer tous documents liés au suivi de ce dossier.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE